COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2023

RAPPORT N° VII-2 23SGADB0144

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de conseillers présents : 17

<u>Date de convocation</u>: 2 novembre 2023

<u>Date d'affichage</u>: 9 novembre 2023

OBJET:

Fourniture de produits divers pour la signalisation horizontale et de matériels pour la signalisation verticale destinés aux services de la CUCM - Autorisation de signature d'un accord-cadre à bons de commande sur appel d'offres ouvert

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 22

Nombre de Conseillers ayant voté

pour : 22

Nombre de Conseillers ayant voté

contre: 0

Nombre de Conseillers s'étant

abstenus: 0

Nombre de Conseillers :

ayant donné pouvoir : 5

n'ayant pas donné pouvoir : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 08 novembre à heures le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ADJ (maison de l'administration) - 71300 MONTCEAU LES MINES , sous la présidence de M. Daniel MEUNIER, vice-président.

ETAIENT PRESENTS:

M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Guy SOUVIGNY - Mme Montserrat REYES - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Yohann CASSIER - Mme Frédérique LEMOINE - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Sébastien GANE - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD -

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES:

Mme Jeanne-Danièle PICARD

- M. Jean-Claude LAGRANGE
- M. Gérard GRONFIER
- M. MARTI (pouvoir à M. MEUNIER)
- M. PINTO (pouvoir à Mme REYES)
- M. GOMET (pouvoir à M. LUARD)
- M. FREDON (pouvoir à Mme FALLOURD) Mme LODDO (pouvoir à Mme LOUIS)

SECRETAIRE DE SEANCE:

Mme Montserrat REYES



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES.

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire le 8 octobre 2022, lui déléguant notamment la compétence en matière d'autorisation de signature des pièces de marchés publics lorsque que le montant du contrat est compris entre 90 000 € et 2 299 999 € HT,

Vu les articles L 2124-2, L 2125-1-1°, R 2124-2-1°, R 2161-2 à R 2161-5, R 2162-1 à R2162-6, R 2162-13 et R 2162-14 du Code de la commande publique relatifs à la passation des accords-cadres à bons de commande sur appel d'offres ouvert,

Vu la décision d'attribution prise par la commission d'appel d'offre lors de sa réunion du 13 septembre 2023,

Le rapporteur expose :

« Pour les besoins de ses services, notamment dans le cadre de l'entretien des infrastructures routières, la Communauté Urbaine Creusot Montceau a besoin de produits de marquage routier et de panneaux de police.

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 6 juin 2023 en vue de la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum.

La consultation lancée a été allotie comme suit :

Lot(s)	Désignation	Maximum HT
01	Fourniture de produits divers pour marquage routier	100 000,00 €
02	Fourniture de bande préfabriquée thermocollée pour marquage routier	25 000,00 €
03	Fourniture de panneaux pour la signalisation verticale (permanente et temporaire)	60 000,00 €

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale partant de la notification jusqu'au 31 décembre 2024. Il pourra être reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 1. La durée de la période de reconduction sera de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, ne pourra pas excéder le 31 décembre 2025.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 27 septembre 2023 a décidé de retenir les offres suivantes :

- Lot 1 : Société d'Applications Routières sis 12/14 Rue Louis Blériot 92506 Reuil Malmaison
- Lot 2 : Geveko markings SAS sis 16-18 rue du Bon Puits 49480 Verrières en Anjou
- Lot 3: Lacroix City Saint Herblain sis 8 impasse du Bourrelier 44801 Saint Herblain

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les pièces de l'accord-cadre.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU, Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les accords-cadres à bons de commande à conclure avec :
 - o Lot 1 : Société d'Applications Routières sis 12/14 Rue Louis Blériot 92506 Reuil Malmaison,
 - Lot 2 : Geveko markings SAS sis 16-18 rue du Bon Puits 49480 Verrières en Anjou
 - Lot 3: Lacroix City Saint Herblain sis 8 impasse du Bourrelier 44801 Saint Herblain
- D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget principal.

Certifié pour avoir été reçu à la sous-préfecture le 9 novembre 2023 et publié, affiché ou notifié le 9 novembre 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT, Pour le président et par délégation, Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

LE PRESIDENT, Pour le président et par délégation, Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD